



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 JUILLET 2020**  
**PROCÈS-VERBAL**

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes, après convocation légale, sous la présidence de M. GAY Gilles, Maire.

**ÉTAT DE PRÉSENCES**

Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné procuration à
GAY	Gilles	X		
LALOYAUX	Joël	X		
MORANT	Marie-France	X		
AUDEBERT	Philippe		X	Pouvoir à Joël LALOYAUX
DESCAMPS	Anne-Sophie	X		
PELLETIER	François	X		
CHALLAT	Emmanuelle	X		
OTRZONSEK	Didier	X		
AUBOYER	Jean-Jack	X		
BLAIS	Pascal	X		
BILLEAUD	Marie-Claude		X	Pouvoir à Gilles GAY
COSSEAU	Christophe		X	Pouvoir à Jean-Jack AUBOYER
DELAUNAY	Fabienne	X		
LEDUC-BOUDON	David	X		
JOLIVET	Valérie		X	Pouvoir à David LEDUC-BOUDON
DOUNIÈS	Bertrand	X		
BABINOT	Valérie	X		
SAUZEAU	Céline	X		
BONIFAIT	Séverine	X		
COUTURIER	Sarah	X		
STEPHAN	Livia	X		
MOINET	Yann	X		
TARAU	Benoît	X		
DRAPEAU	Myriam	X		
ANDRIEU	Thierry	X		
AUTRUSSEAU	Marc		X	Absent excusé
MARTINEZ	Dominique		X	Absente Excusée
<b>TOTAL</b>		<b>21</b>	<b>6</b>	

Vérification du quorum et ouverture de séance : 19h30

**80. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**  
**(ARTICLE L. 2121-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15 ;  
Vu l'article 10 du règlement intérieur du Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Sarah COUTURIER comme secrétaire de séance.

VOTE :    POUR : 25    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

**DÉLIBÉRATIONS****81. DESIGNATIONS DES DELEGUES ET DELEGUES SUPPLEANTS DES COMMUNES  
POUR LES ELECTIONS SENATORIALES – SCRUTIN SECRET****AFFAIRES GÉNÉRALES**

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire, Gilles GAY, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Marie-France MORANT, François PELLETIER, Livia STEPHAN et Yann MOINET.

Le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal résultant du dernier renouvellement général de mars et juin 2020.

Les délégués suppléants sont appelés à remplacer, lors de l'élection sénatoriale du 27/09/2020, les délégués désignés par le conseil municipal en cas de refus, de décès, de perte de droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation de fonctions de conseiller municipal délégué pour l'élection sénatoriale. Le nombre de suppléant est de 3 quand le nombre de délégué est égal ou inférieur à 5. Ce nombre est augmenté de 1 par tranche de 5 délégués titulaires, ou par fraction de 5 délégués titulaires.

Concrètement, le conseil municipal d'Aigrefeuille d'Aunis sera amené à désigner 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Il est donc nécessaire d'élire des délégués et des suppléants conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel N°INTA2015957J fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de la désignation des sénateurs.

Il est proposé au conseil municipal de:

–Procéder à l'élection des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs par un scrutin de liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité des suffrages le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Deux listes de candidats respectant les règles de parité ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats:

Liste présentée par Joël LALOYLAUX dénommée « Continuons ensemble »

Liste présentée par Thierry ANDRIEU dénommée « Partageons l'avenir autrement »

**Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement sous le contrôle du bureau électoral, les résultats sont proclamés.**

**Sont élus selon la règle de calcul de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel:**

- Liste « Continuons ensemble » : 22 suffrages obtenus soit 14 mandats de délégués et 5 mandats de suppléants
- Liste « Partageons l'avenir autrement » : 3 suffrages obtenus soit 1 mandat de délégué et 0 mandats de suppléant

Par conséquent sont élus délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020 :

## Conseil Municipal du 22 juin 2020

NOM Prénom	Délégué/suppléant
LALOYEAUX Joël	Délégué 1
MORANT Marie-France	Délégué 2
AUDEBERT Philippe	Délégué 3
DESCAMPS Anne-Sophie	Délégué 4
PELLETIER François	Délégué 5
CHALLAT Emmanuelle	Délégué 6
OTRZONSEK Didier	Délégué 7
BILLEAUD Marie-Claude	Délégué 8
BLAIS Pascal	Délégué 9
COUTURIER Sarah	Délégué 10
DOUNIES Bertrand	Délégué 11
BABINOT Valérie	Délégué 12
LEDUC - BOUDON David	Délégué 13
STEPHAN Livia	Délégué 14
ANDRIEU Thierry	Délégué 15
AUBOYER Jean-Jack	Suppléant 1
SAUZEAU Céline	Suppléant 2
COSSEAU Christophe	Suppléant 3
BONIFAIT Séverine	Suppléant 4
MOINET Yann	Suppléant 5

**Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre,  
les membres présents**

**DÉCISIONS PRISES AU  
COURS DE LA SÉANCE DU  
10 JUILLET 2020**

80. Désignation du secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATIONS**

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

81. Élections sénatoriales – désignation des délégués et des suppléants

**DÉCISIONS PRISES AU  
COURS DE LA SÉANCE DU  
10 JUILLET 2020**

**DÉLIBÉRATIONS**

80. Désignation du secrétaire de séance.....  
81. Élections sénatoriales – désignation des délégués et des suppléants.....

Gilles GAY

Joël LALOYEAUX

Marie-France MORANT

<del>Philippe AUDEBERT</del>	Anne-Sophie DESCAMPS	François PELLETIER
Emmanuelle CHALLAT	Didier OTRZONSEK	Jean-Jack AUBOYER
Pascal BLAIS	<del>Marie-Claude BILLEAUD</del>	<del>Christophe COSSEAU</del>
Fabienne DELAUNAY	David LEDUC-BOUDON	<del>Valérie JOLIVET</del>
Bertrand DOUNIÈS	Valérie BABINOT	Céline SAUZEAU
Séverine BONIFAIT	Sarah COUTURIER	Livia STEPHAN
Yann MOINET	Benoît TARAUD	Myriam DRAPEAU
Thierry ANDRIEU	<del>Marc AUTRUSSEAU</del>	<del>Dominique MARTINEZ</del>